

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260605-2026_33-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six,

le vendredi 5 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; GUINE Véronique

ABSENTS : Mme Anita DOMENGE excusée, qui donne pouvoir à Mme Audrey ILAHA-ITEMA

POUR : 13

M. Fabien MEILLAUD excusé, qui donne pouvoir à M. Patrice FAURE

CONTRE : 0

M. Alexandre LOMBERTIE excusé, qui donne pouvoir à M. Jean-François BONILLA

ABSTENTIONS : 0

Patrick RENÉ excusé, Charles-Antoine DARFEUILLES excusé

Ouverture de la séance à 17h45

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-33 :

Désignation des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales.

Vu les articles L283 à L293 et R131 à R148 du Code électoral,

Vu les articles L2122-17 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la commune de Champagnac-la-Rivière se réunit pour désigner 3 délégués du Conseil Municipal à l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral est présidé par Mme ILAHA-ITEMA, Maire. Mme Anne THOMAS a été désignée secrétaire du bureau. Les deux conseillers présents les plus âgés et les deux les plus jeunes sont désignés assesseurs, soit Mme Annie DUPUY, M. Jean-Marc GIACCORDO, Mme Laëtitia LEVÊQUE, M. Jean-François BONILLA DE LA PLATA.

Mme Anne THOMAS, Mme Laetitia LEVEQUE et Mme Audrey ILAHA-ITEMA se déclarent candidats pour être délégués.

Il est procédé au vote au scrutin majoritaire secret à deux tours.

Mme Anne THOMAS a été proclamée élue au 1^{er} tour, avec 13 voix, et a déclaré accepter le mandat.

Mme Laëtitia LEVÊQUE a été proclamée élue au 1^{er} tour, avec 13 voix, et a déclaré accepter le mandat.

Mme Audrey ILAHA-ITEMA a été proclamée élue au 1^{er} tour, avec 13 voix, et a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 11 juin 2026

Le Maire

Audrey ILAHA-ITEMA



Certifié exécutoire le

Reçu en sous-préfecture le

Publié le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260605-2026_34-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six,

le vendredi 5 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; GUINE Véronique

ABSENTS : Mme Anita DOMENGE excusée, qui donne pouvoir à Mme Audrey ILAHA-ITEMA

POUR : 13

M. Fabien MEILLAUD excusé, qui donne pouvoir à M. Patrice FAURE

CONTRE : 0

M. Alexandre LOMBERTIE excusé, qui donne pouvoir à M. Jean-François BONILLA

ABSTENTIONS : 0

Patrick RENÉ excusé, Charles-Antoine DARFEUILLES excusé

Ouverture de la séance à 17h45

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-34 :

Désignation des suppléants du Conseil Municipal aux élections sénatoriales.

Vu les articles L283 à L293 et R131 à R148 du Code électoral,

Vu les articles L2122-17 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la commune de Champagnac-la-Rivière se réunit pour désigner 3 suppléants du Conseil Municipal à l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral est présidé par Mme ILAHA-ITEMA, Maire. Mme Anne THOMAS a été désignée secrétaire du bureau. Les deux conseillers présents les plus âgés et les deux les plus jeunes sont désignés assesseurs, soit Mme Annie DUPUY, M. Jean-Marc GIACCORDO, Mme Laetitia LEVÊQUE, M. Jean-François BONILLA DE LA PLATA.

Mme Véronique GUINE, Mme Sandrine BUISSON et Mme Nadège DESVEAUX se déclarent candidats pour être délégués.

Il est procédé au vote au scrutin majoritaire secret à deux tours.

Mme Véronique GUINE a été proclamée élue au 1^{er} tour, avec 13 voix, et a déclaré accepter le mandat.

Mme Sandrine BUISSON a été proclamée élue au 1^{er} tour, avec 13 voix, et a déclaré accepter le mandat.

Mme Nadège DESVEAUX a été proclamée élue au 1^{er} tour, avec 13 voix, et a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 11 juin 2026

Le Maire

Audrey ILAHA-ITEMA



Certifié exécutoire le

Reçu en sous-préfecture le

Publié le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 087-218703403-20260605-2026_35-DE

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six,

le vendredi 5 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Audrey ILAHA-ITEMA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

PRESENTS : ILAHA-ITEMA Audrey ; BONILLA DE LA PLATA Jean-François ; DUPUY Annie ; GIACCORDO Jean-Marc ; THOMAS Anne ; FAURE Patrice ; BUISSON Sandrine ; DESVEAUX Nadège ; LEVEQUE Laetitia ; GUINE Véronique

ABSENTS : Mme Anita DOMENGE excusée, qui donne pouvoir à Mme Audrey ILAHA-ITEMA

M. Fabien MEILLAUD excusé, qui donne pouvoir à M. Patrice FAURE

M. Alexandre LOMBERTIE excusé, qui donne pouvoir à M. Jean-François BONILLA

Patrick RENÉ excusé, Charles-Antoine DARFEUILLES excusé

Ouverture de la séance à 17h45

Mme Anne THOMAS est désignée secrétaire de séance

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2026-35 :

Application de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Vu l'article 1406bis du Code Général des Impôts,

Vu la loi de finances pour 2026,

Mme le Maire informe le Conseil que la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV), en vigueur sur la commune de Champagnac-la-Rivière, est un dispositif qui va s'éteindre au 31 décembre 2026, et qu'elle ne sera plus applicable sur l'année fiscale 2027. Il existe un nouveau dispositif, fusionnant la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la TLVH, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 : la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation.

La TVLH diffère de la précédente THLV en ceci que le taux peut être fixé librement par le Conseil Municipal (le taux est dissocié du taux de la Taxe d'Habitation, et sa fixation se fait donc sans tenir compte des règles de lien entre les 4 taxes locales), avec un maximum de 50%.

Mme le Maire propose au Conseil de délibérer pour appliquer la TVLH sur la commune, et de reporter la détermination du taux, qui devra être fixé au plus tard au printemps 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 11 juin 2026

Certifié exécutoire le

Reçu en sous-préfecture le

Publié le

Le Maire

Audrey ILAHA-ITEMA

